

1. Cadre d'application

Les présentes conditions de vente seront applicables de manière générale et MANUFACTURAS ARPE, S.L., ci-après « le vendeur » pourra les modifier sans notification préalable. Si bien ces modifications s'appliqueront aux futures commandes et les commandes ou contrats en cours ne seront pas concernés.

Toute modification des conditions imprimées ou manuscrites dans les commandes, écrits ou autres documents annexés à l'acheteur est invalidée à moins que le vendeur ne confirme par écrit cette modification.

Les présentes conditions de vente peuvent être modifiées par accord écrit des parties.

2. Échantillons

Le vendeur enverra les échantillons par le biais du transporteur qu'il considère opportun en facturant les frais d'envoi à l'acheteur qui devra les régler à l'avance. L'acheteur pourra exceptionnellement et avec l'accord du vendeur contracter son propre transporteur et prendre en charge les frais.

a. Packs d'échantillons disponibles

La société dispose de packs d'échantillons à des prix compétitifs afin de faciliter le travail commercial de nos distributeurs. Le vendeur informera à tout moment ces distributeurs des offres disponibles.

b. Réalisation de prototypes ou d'échantillons personnalisés

En général, nous ne réalisons pas de prototypes ou échantillons physiques personnalisés des conceptions du client. Lorsque le client l'exige, le vendeur évaluera la viabilité économique par rapport au nombre d'échantillons demandés et, si cela est acceptable, l'acheteur en sera informé. L'acheteur prendra en charge les coûts suivants : 100 € minimum par échantillon plus les frais de pré-impression et les frais de transport. Le délai de réalisation et l'envoi d'échantillons seront d'environ 2 semaines à compter à partir de la confirmation du visuel et le paiement des frais par l'acheteur. Le montant perçu pour les prototypes pourra être déduit de la facture définitive de la commande si la commande finale est supérieure à 2.000€ (valeur imposable), excepte les frais de pré-impression et les frais de transport, le cas échéant. Sauf nouvelles modifications, les coûts de pré-impression ne seront pas refacturés sur la facture définitive, mais les frais d'envoi du produit définitif seront répercutés.

De légères différences entre un prototype ou un échantillon et la production réelle seront considérées comme acceptables conformément au point 7 des présentes conditions générales de vente.

c. En sérigraphie et Thermogravure, nous ne faisons pas des échantillons ni photos pour l'acceptation et confirmation de commandes, entrave le processus de production et entraîne donc des coûts supplémentaires.

d. Prototypes de nouveaux produits et / ou modifications de produits existants

La réalisation de nouveaux produits adaptés au client, a un coût minimum de 200 Euros et variera en fonction de la difficulté du même. Ce coût sera évalué par le service créatif, en fonction de la difficulté de celui-ci. N'inclut pas les graphiques, les matrices ou les dépenses supplémentaires.

3. Prix

Les prix des produits seront définis sur la base des tarifs en vigueur, sauf en cas d'offre écrite de la part du vendeur qui prévaudra sur tout autre prix. Si plusieurs offres existent, la plus récente prévaudra.

Les offres écrites sont valables pendant 30 jours calendaires, sauf accord contraire.

Les prix seront présentés nets, ex-Works, en Euros, sans aucune déduction, ni remise et ne comprendront ni impôts, taxes ou autres charges qui seront à la charge de l'acheteur, excepté en cas d'autre accord écrit entre les parties.

4. Modes de paiement

Les commandes seront réglées à l'avance et dans leur totalité par virement bancaire du montant offert/estimé, sans droit à un escompte ou une déduction pour paiement en avance. Si d'autres conditions sont demandées, elles devront être expressément acceptées par le vendeur après étude de la solvabilité de l'acheteur. Dans le cas où le retard est supérieur à 5 jours ouvrables, les coûts supplémentaires auront lieu pour la garde de la marchandise, d'un montant de 0,20 €/ kg/ jour à passer sur une facture supplémentaire.

S'il est convenu des paiements différés, l'échéance ne pourra en aucun cas dépasser les 60 jours à compter de la date d'émission de la facture. Le vendeur se réserve le droit de réclamer des intérêts de retard en cas de manquement aux conditions accordées.

5. Frais de pré-impression

Les frais de pré-impression s'élèvent à 41 €/conception. Ils seront facturés uniquement la première fois et comprennent la conception ou la forme finale avec un maximum de trois visuels ou deux modifications. Ces dernières comprennent les tests internes en couleur de l'impression numérique, ainsi que les clichés et écrans pour sérigraphie et moules pour embossage. Toute modification ultérieure engendrera de nouveaux coûts de pré-impression du même montant.

6. Durée de stockage des conceptions, écrans et moules pour impressi

L'entreprise s'engage à conserver les conceptions, écrans et moules de travaux réalisés pendant un délai maximal de 2 ans à compter de leur dernière utilisation. Après ce délai et si le client ne les a pas utilisés, l'entreprise pourra les détruire sans notification préalable et, en cas de commande identique, le client devra à nouveau payer les frais de pré-impression.

Si l'entreprise décide de détruire les écrans ou moules pour une quelconque raison avant le délai de 2 ans, celle-ci s'engage à ses frais à refaire les écrans et moules sans frais pour le client, en exemptant le vendeur de cette obligation en cas de force majeure, sinistre, changement ou amélioration technologique, détérioration en raison de son usure ou autres causes étrangères à la volonté de l'entreprise, en se réservant le droit d'exiger à nouveau les frais de pré-impression à l'acheteur.

7. Fiches techniques de conception

Nous avons des fiches techniques avec les indications nécessaires pour la conception, l'impression et la production correctes de nos produits, le vendeur n'est pas responsable de la mauvaise réalisation des arts finaux, par des designers ou illustrateurs externes s'ils ne suivent pas ces instructions.

8. Production

a. Différences entre quantité commandée et reçue

La différence qui varie jusqu'à $\pm 3\%$ entre la quantité demandée et celle reçue sera considérée comme normale en raison du contrôle qualité et du processus de production lui-même. Cette différence sera facturée sans que cela ne suppose un manquement de la part du vendeur.

b. Différences entre la couleur espérée et celle reçue

En ce qui concerne la couleur et la référence Pantone[®] des produits, elles sont à titre indicatif et de légères différences peuvent survenir entre les lots produits sans que cela ne soit un motif de non-conformité du produit de la part de l'acheteur.

c. Différences de mesure des produits

Les mesures des produits sont à titre indicatif et peuvent légèrement varier sans que cela ne suppose une non-conformité de la part de l'acheteur, car les tissus subissent des variations dimensionnelles en raison des tensions, rétrécissements, etc.

d. Différences d'autres caractéristiques physiques du produit

D'autres aspects et caractéristiques du produit comme la superficie, la grosseur, l'aspect, le toucher, la douceur, la capacité d'absorption, la résistance, la composition ou autres peuvent légèrement varier d'une production à l'autre sans que cela ne suppose une non-conformité de la part de l'acheteur.

e. Emballages

La présentation standard de la commande sera la suivante: placée dans des cartons sans aucune manipulation ni emballage individuel supplémentaire. Si le produit doit être stocké pendant une longue période, il est recommandé de le sortir des boîtes et d'aérer pour éviter l'humidité et les éventuels transferts de couleur, de même, il est recommandé d'emballer individuellement chaque produit, nous n'acceptons pas les retours si ces instructions ne sont pas suivies. Le vendeur dispose d'une large gamme de manipulations, présentations, emballages et accessoires qui seront cotés séparément selon les conditions en vigueur.

L'acheteur peut demander des présentations car elles seront évaluées et citées à l'époque. Toute modification après acceptation de la commande entraînera un coût supplémentaire.

9. Solidité de la couleur, le lavage et l'entretien des produits.

Comme tout autre produit textile, des articles vendus par le vendeur peuvent décolorer, particulièrement, dans le cas des couleurs intenses. Par conséquent, il est toujours conseillé de les laver séparément au moins la première fois et avant la première utilisation. Nous vous recommandons le lavage des produits au maximum 30°C, selon produit, sans utiliser l'eau de Javel ou d'autres agents de blanchiment. Nous vous recommandons de ne pas utiliser la sècheuse ou de ne pas faire le repassage. Lisez attentivement les recommandations d'entretien de nos produits. Si vous n'avez pas ce document, adressez-vous à notre service commercial.

10. Étiquetage du produit

À l'exception des essuie-verres et étuis souples en microfibre, tous les produits sont étiquetés, sauf si le client indique spécifiquement et par écrit le contraire. Autrement, sur l'étiquette il y aura le site web www.arpebarcelona.com et le NIF avec la composition, les recommandations d'entretien et les icônes de lavage enregistrées. Toute modification ou

personnalisation a un coût supplémentaire, adressez-vous à notre service commercial.

11. Délais de livraison

Le délai de livraison sera de 20 jours ouvrables ±5 jours, excepté en cas de force majeure ou pour des raisons indépendantes de la volonté du vendeur telles que le retard dans le transport. L'acheteur pourra demander une livraison urgente, inférieure au délai normal, qui devra être expressément acceptée par le vendeur. Les productions urgentes subiront une majoration de 1 % du prix pour chaque jour ouvrable en moins par rapport au délai normal de livraison à savoir 20 jours ouvrables.

Le délai de livraison commencera à compter de la confirmation de la commande. Elle sera considérée comme confirmée lorsque le vendeur disposera de tous les éléments nécessaires pour pouvoir lancer la production. Autrement dit, l'acceptation écrite de l'acheteur, la conception et/ou l'échantillon, ainsi que le paiement de la commande selon les conditions établies. Plus de frais de transport express.

12. Transport

Le prix des produits n'inclut pas leur transport. Ce qui signifie que la livraison sera effectuée dans des conditions Ex Works dans les installations de l'entreprise du vendeur, excepté si une autre modalité est convenue.

Afin de faciliter les échanges commerciaux, l'entreprise offre la possibilité de contracter le transport de ses produits dans des conditions très favorables pour ses clients. Les frais de transport standard dans un lieu convenu sur le continent de l'Union Européenne et dans des conditions DAP « Delivery at place » (Incoterms 2010) sera fixe et s'élèvera à 31 €/envoi. En cas d'envoi en Espagne, en péninsule, le frais de transport est de 14 €/envoi. En ce qui concerne l'envoi de la marchandise en dehors de la l'Union Européenne, Ex Works, l'acheteur sera informé du coût de transport contracté selon le tarif en vigueur par le transporteur choisi par le vendeur commande à commande. L'acheteur devra remettre au vendeur un écrit dans lequel il déclare accepter le prix de l'envoi et le régler dans sa totalité avant la sortie de la marchandise des installations du vendeur.

L'établissement des documents d'exportation, DUA, EUR-1 ou équivalents, consulter les prix avec le service commercial, ainsi que l'envoi dans des régions ultrapériphériques de l'UE (RUP) telles que les Îles Canaries sont à deviser.

13. Garantie

Le droit de réclamation concernant la quantité ou la qualité du produit sera invalide quatre jours ouvrables après la réception de la commande. Aucune réclamation de matériel manipulé ou personnalisé par l'acheteur ou qui n'est pas en parfait état et dans son emballage d'origine ne sera acceptée. Les réclamations ne seront pas non plus acceptées si les recommandations / instructions d'emballage décrites au point 8.e des présentes conditions de vente n'ont pas été suivies.

Si l'acheteur souhaite retourner le matériel, il devra contacter au préalable le vendeur en expliquant et en motivant le retour. Ce dernier lui indiquera alors comment procéder.

Le vendeur enverra à l'acheteur un visuel ou un échantillon au format numérique avec le design en cas de produit personnalisé et demandera à l'acheteur de confirmer par écrit. L'acheteur est tenu de vérifier ce visuel et qu'il n'existe aucune erreur, ni omission. Par conséquent, l'acheteur ne pourra pas refuser le matériel conforme à un échantillon ou visuel accepté par celui-ci.

Il sera possible d'annuler uniquement des commandes de produits avant le début de leur fabrication et, dans ce cas, de l'avance donnée par le client seront déduits les frais fixes occasionnés au vendeur tels que ceux de conception et de pré-impression en effectuant le virement dans un délai maximum de 30 jours.

Le remboursement des avances après déduction des frais mentionnés dans le précédent paragraphe se fera par virement bancaire sur le compte du client, après vérification et acceptation de l'incident par le service qualité de l'entreprise vendeuse, date à partir de laquelle le vendeur disposera d'un délai de 30 jours pour rembourser ce montant.

14. Propriété de conception, écrans, moules et propriété intellectuelle

L'entreprise vendeuse est propriétaire des conceptions, des nouveaux produits ou modifications des existantes, aussi comme, des écrans, clichés et moules nécessaires à la fabrication des commandes et n'a aucunement obligation de transmettre cette propriété au client, ni à des tiers. Le client pourra demander de fixer un prix de transfert de ces conceptions, ainsi que des moules et écrans qui sera négocié séparément.

15. Catalogues et documents

Les informations, la documentation et les catalogues fournis par le vendeur à l'acheteur devront être considérés comme la propriété exclusive du vendeur et seront confidentiels. Ils ne pourront être cédés à des tiers, en particulier à des concurrents, ni copiés, ni utilisés sans l'accord du vendeur.

16. Réserve de propriété et manquements de l'acheteur

Le vendeur restera le propriétaire de tous les produits livrés jusqu'à ce que l'acheteur ait réglé la totalité du prix convenu.

17. Force majeure

Si en raison d'un cas de force majeure, une des parties ne peut pas respecter une obligation prévue par le présent contrat, excepté le paiement du prix, cette partie sera dispensée de son exécution à condition de notifier en toute bonne foi à l'autre partie le cas de force majeure en indiquant son début et sa nature.

On entend par cas de force majeure toute contingence, circonstance ou cause qui va outre le contrôle de la partie concernée et qui est de type, y compris, de manière non limitative aux suivantes : imposition légale, décret, ordonnance ou demande d'une autorité, confiscation, émeute, guerre, troubles, terrorisme, incendies, inondations, tremblements de terre, tempêtes, explosions, grèves, arrêts de machine ou d'usine, impossibilité d'obtenir des matières premières, équipements, transport ou énergie.

18. Séparabilité

Les présentes conditions seront prises en considération de manière séparée par conséquent si l'une d'elles est invalide pour une quelconque raison, les autres resteront en vigueur.

19. Langues

En cas de divergence entre des textes en espagnol et d'autres langues des documents relatifs à l'entreprise, la version espagnole prévaudra toujours.

20. Juridiction

Les parties renoncent expressément à toute autre juridiction qui pourrait leur correspondre et acceptent de se soumettre aux tribunaux de Barcelone (Espagne) pour tout différend ou litige, interprétation, respect ou exécution des présentes conditions et de tout autre acte émanant de celles-ci. Les relations entre les deux parties seront régies par la législation espagnole.